

'Ekev1^{er} Août 2026

18 Av 5786

1458

	All.	Fin	R. Tam
Paris	21h12*	22h26	23h34
Lyon	20h52*	22h02	23h01
Marseille	20h43*	21h42	22h44
Tel Aviv	19h18	20h18	20h51
Jérusalem	19h01	20h16	20h53

🕯️ Prière d'allumer à l'heure
de votre communauté.

Paris • Orh 'Haïm Ve Moché

32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: +972 88 521 527
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Pninei David

Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haim Ve Moshe

Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm

Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • Fax: +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il

Hilloula

Le 18 Av, Rabbi Dov Ber Elizerov

Le 19 Av, Rabbi Yaakov Kouli,
auteur du Méam Loetz

Le 20 Av, Rabbi Yossef
Tsubari

Le 21 Av, Rabbi Aharon de Belz

Le 22 Av, Rabbi Mordékhai Bar
Hillel, auteur du Mordékhai

Le 23 Av, Rabbi Yaakov Israël
Kanievsky, le Steipler

Le 24 Av, Rabbi Its'hak Koubo, le
Richone Létsione

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal

Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

L'importance cruciale des petits actes

« Pour prix de votre obéissance à ces lois et de votre fidélité à les accomplir, l'Eternel, votre Dieu, sera fidèle aussi au pacte de bienveillance qu'il a juré à vos pères. » (Dévarim 7, 12)

De nombreuses bénédictions sont promises dans la paracha à celui qui observe les mitsvot de l'Eternel et, en particulier, celles qui semblent de moindre importance que l'on piétine du talon, akev [mot formé à partir du même radical que ékev, « pour prix de »]. Rachi explique ainsi l'incipit de notre section : « Si l'homme respecte les petites mitsvot généralement foulées avec les talons. » On a tendance à penser que les petits actes n'ont pas une grande valeur et sont faiblement récompensés. Or, la Torah souligne ici que ce qui donne au Juif le titre de réel serviteur de l'Eternel et ce qui fait sa grandeur sont justement ses actes a priori anodins.

J'ai pensé à une autre interprétation du verset « pour prix de (ékev) votre obéissance à ces lois ». Qu'est-ce qui mène l'homme à l'accomplissement des mitsvot et des lois ? C'est akev, littéralement « le talon », c'est-à-dire le rappel de ce qui lui adviendra à la fin de ses jours. Cette pensée le conduira en effet à accomplir de bonnes actions, à être fidèle à la Torah et à s'éloigner du mal.

Dans cet esprit, le juste Rabbi Yaakov Abou'hatséra zatsal interprète, dans son ouvrage Pitou'hei 'Hotam, la juxtaposition des sections Ekev et Reéh. Elle signifie à l'homme : vois donc (reéh) ce qui t'attend « au talon » (akev), à la fin de ta vie et tires-en une leçon pour te repentir et renforcer ta crainte du Ciel.

Il m'arriva une fois de participer à l'enterrement d'une femme riche qui se distinguait aussi bien sur le plan matériel que spirituel. Elle fut rappelée dans les cieux de manière très soudaine, pour la plus grande désolation de sa famille et de ses connaissances. La douleur et le choc, palpables dans le cortège funèbre, me pénétrèrent moi aussi au point que j'eus des difficultés à m'endormir les nuits suivantes. La crainte du jour du jugement emplait mon cœur, conscient que c'est ce qui attend chacun d'entre nous.

L'incipit de notre section m'a également conduit à la réflexion suivante : une des choses que l'homme piétine du talon est le temps. En effet, combien de petits instants sont vainement gaspillés, alors qu'ils pourraient être utilisés pour s'élever ! D'ailleurs, c'est précisément ce qui permet aux grands Rabbanim de notre peuple de se hisser à un si haut niveau, en l'occurrence ces quelques minutes de pause mises à profit pour l'étude, ou encore une étude assidue et ininterrompue – les interruptions

dans l'étude étant hautement préjudiciables pour la qualité de celle-ci.

Concernant les guerres saintes menées par nos ancêtres, une sélection avait lieu pour déterminer qui seraient les combattants, comme il est dit : « S'il est un homme qui ait peur et dont le cœur soit lâche, qu'il se retire et retourne chez lui. » (Dévarim 20, 8) Et la Guémara (Sota 44a) de commenter : il s'agit de celui qui a peur du combat à cause des transgressions qu'il a commises. Il en résulte que tous ceux qui sortaient en guerre étaient des hommes purs dont la seule volonté était de vaincre l'ennemi et qui n'étaient motivés par aucun autre intérêt. Toutefois, si, lors de cette mission, ils se trouvaient confrontés à la vision d'une belle femme, ils risquaient malgré tout d'être attirés par elle, tandis que de mauvaises pensées les attaquaient avec force. C'est pourquoi la Torah, tenant compte de cette faiblesse humaine, a permis au combattant de se marier avec une femme captive, afin d'éviter que de tels mariages aient lieu alors que ce serait interdit.

Nous en déduisons combien il est important de veiller à la pureté de ses visions. Notre prudence doit être d'autant plus grande lors de ben hazmanim. Les étudiants de Yéchivot, alors en congé, sortent de leur cadre et se trouvent exposés à toutes sortes de spectacles. Combien leur incombe-t-il de redoubler de vigilance ! Même lorsqu'ils se rendent à des endroits « cachère » comme la plage séparée, il y a lieu de vérifier si la route y menant n'est pas parsemée de graves interdits de la Torah – des visions indécentes. En outre, après ces vacances, vient aussitôt le mois d'Eloul et, avec lui, la préparation au grand jour du jugement. Qui ne tremble pas à cette idée ?

On raconte qu'un jour, le Saba de Kelm zatsal entra dans la Yéchiva pendant la période de ben hazmanim et y vit trois ba'hourim en train d'étudier la Torah à voix haute et avec une grande concentration. Il leur dit : « Si vous savez utiliser votre temps à bon escient, même quand il n'y a pas de séder dans la Yéchiva, il est certain que vous êtes prédestinés à la grandeur ! » Et ainsi en fut-il.

Nous en déduisons la prépondérance des petits instants dont dispose l'homme. Quant à la manière dont il les exploite, elle témoigne de la puissance de son amour pour la Torah. En effet, s'il étudie avec entrain même lorsqu'il n'en a pas l'obligation, durant les périodes de congé de la Yéchiva ou du Collèl, cela prouve sa volonté intense de se vouer à cette tâche ainsi que le brillant avenir qui l'attend dans le monde de la Torah.





GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émoura et de bita'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Pas un centime

Il existe, au Maroc, chez les responsables du gouvernement, une tradition de respect et même d'affection pour le peuple juif. Beaucoup de ministres ressentaient par ailleurs une estime et une vénération pour les Tsaddikim qui vivaient sous leurs instances et étaient pleinement conscients de leur grandeur.

C'est dans cet état d'esprit que la fille d'un de ces ministres, à présent très âgée, avait l'habitude de venir de temps à autre me demander conseil sur des questions personnelles. Lors d'une de ces consultations, je me risquai à lui demander pourquoi elle s'adressait à moi, alors qu'elle avait à sa disposition une multitude de conseillers et de personnes avisées. Pourquoi leur préférer un Rabbin juif ?

« Je sais que vous jouissez de l'immense mérite de vos ancêtres et suis certaine qu'ils vous aident à donner des conseils justes et sages à tous ceux qui vous consultent. »

Sur ces mots, elle déposa devant moi un chèque en blanc, m'offrant généreusement d'y inscrire la somme que je voudrais. Cependant, le kiddouch Hachem est, à mes yeux, plus important que toutes les richesses du monde. Aussi, lui fis-je la réponse suivante : « Je suis heureux d'avoir la possibilité de vous conseiller par le mérite de mes saints ancêtres, néanmoins, sachez que "l'homme est maître des résolutions de son cœur

; mais c'est l'Eternel qui prononce sur elles" (Michlé 16, 1) – tous mes conseils proviennent de D.ieu, et c'est pourquoi je ne prendrai pas un centime. »

Mon interlocutrice fut vivement impressionnée par cette réaction.

Quelques mois plus tard, je voulus faire l'acquisition de la parcelle de terrain contiguë aux tombeaux de mes ancêtres, au Maroc, afin d'y ériger un abri conséquent avec synagogue et mikvé pour les pèlerins qui, tout au long de l'année, viennent se recueillir sur les tombes des Tsaddikim. Mais on me demandait une somme disproportionnée.

Je m'adressai alors à cette femme influente, fille de ministre, qui s'offrit aussitôt de me faire don de cette parcelle.

Une fois de plus, je refusai poliment tout cadeau, soulignant que je lui demandais seulement d'intervenir pour que la somme exagérée demandée revienne à ce qu'elle était un an auparavant.

Finalement, nous avons dû renoncer à cet achat pour des raisons de sécurité, mais je sais que, par ma conduite, j'ai sanctifié le Nom divin aux yeux des nations.

C'est ainsi que nous devons tous nous comporter, en faisant attention de ne pas nous laisser aveugler par l'argent ou les honneurs. Il faut agir de telle sorte à sanctifier le Nom divin dans nos différentes actions, afin que tous les peuples reconnaissent que nous appartenons au peuple de prédilection, élu parmi tous.



Paroles de Tsaddikim

Le birkat hamazone, un ciment de paix intérieure

« Tu jouiras de ces biens, tu t'en rassasieras. Rends grâce alors à l'Eternel, ton D.ieu. » (Dévarim 8, 10)

Il nous arrive souvent d'entendre différents saluts dont ont joui des personnes ayant veillé à réciter, avec ferveur et surtout avec joie, le birkat hamazone.

Rapportons ici la célèbre parabole du Maguid de Douvna qui illustre l'importance de prononcer le birkat hamazone correctement.

Un veuf avait un fils unique qu'il aimait beaucoup. Un jour, il épousa une veuve qui avait, elle, une fille de son premier mariage.

Cependant, le mari soupçonna sa femme d'avoir une préférence pour sa propre fille et de mieux se soucier de ses besoins que de ceux de son fils qu'elle négligeait concernant les vêtements et la nourriture. Quant à la femme, elle pensait que son mari accordait à son fils un traitement de faveur, tandis que sa fille ne jouissait pas des mêmes attentions.

En vérité, tous deux avaient raison. En effet, chacun est naturellement plus proche de celui qui est « sa propre chair ». Cette situation était source de tensions, si bien que la paix conjugale s'en trouvait grandement affectée.

Les deux enfants grandirent et leurs parents songèrent à les marier ensemble. Le jeune couple fonda un foyer solide. Chacun des conjoints se souciait des besoins de l'autre, tandis que leurs parents témoignaient leur amour aux deux. Depuis lors, la paix fut rétablie entre ces derniers. Leurs enfants qui, auparavant, avaient été source de conflit, consolidaient dorénavant leur bonne entente.

Le sens de cette parabole est le suivant : le Saint béni soit-Il a créé l'homme en associant un corps et une âme, une partie physique et une spirituelle. Mais il existe une tension perpétuelle entre ces « conjoints », l'âme ayant une préférence naturelle pour son « fils », la Torah et les mitsvot, et le corps pour sa « fille », les jouissances de ce monde.

Or, il existe un moyen de faire résider la paix au sein de ce foyer. Quel est-il ? Lorsque l'homme prend conscience que toute la nourriture dont il dispose et tous les biens dont il jouit lui ont été donnés par le Créateur. Il l'en remerciera alors en récitant la bénédiction avant de manger, puis après avoir apaisé sa faim. Ainsi, la nourriture éveillera sa reconnaissance et le stimulera dans son service divin, tandis que ses deux composants – l'âme et le corps – coexisteront harmonieusement.

D'où notre déclaration de reconnaissance pour l'immense bonté divine que représente la nourriture que nous octroie D.ieu qui « nous nourrit et nous apporte la subsistance toujours, chaque jour, à tout moment et à toute heure ».

DE LA HAFTARA



Haftara de la semaine :

« Sion avait dit (...) »

(Yéchaya 49)

Lien avec le Chabbat : cette haftara fait partie des sept haftarot lues lors des Chabbats de consolation qui suivent le 9 Av. Elle transmet simultanément un message de consolation et de foi en D.ieu et dans Sa Torah.



CHEMIRAT HALACHONE

Il suspend la terre sur le néant

Une mitsva de gronder ses enfants

Si l'on entend ses jeunes enfants dire de la médisance, c'est une mitsva de les gronder et de les faire cesser, en vertu de l'ordre : « Donne au jeune homme de bonnes habitudes dès le début de sa carrière » (Michlé 22, 6) et conformément à l'explication du Choulkhan Aroukh (Ora'h 'Haïm 343, 1) selon laquelle ce verset s'applique à tous les ordres de la Torah.



A MÉDITER...

Au sujet des relations interhumaines

Nos Sages s'interrogent sur la manière dont l'homme peut observer la mitsva de sanctifier le Nom divin. Et la Guémara (Yoma 86a) de répondre : « "Tu aimeras l'Éternel ton D.ieu" – que le Nom de D.ieu soit aimé par ton intermédiaire. Que tu étudies la Torah et la Michna, serves les érudits, gères tes transactions en respectant autrui. Que diront les hommes d'une telle personne ? "Heureux son père qui lui a enseigné la Torah ! Heureux son Maître qui lui a enseigné la Torah ! Malheur aux hommes qui n'ont pas étudié la Torah ! Voyez-vous untel qui a étudié la Torah ? Que ses actes sont agréables et combien ses manières sont droites !" A son égard, s'applique remarquablement le verset "Tu es Mon serviteur, Israël, c'est par toi que Je Me couvre de gloire." »

Lors d'une si'ha de ben hazmanim, Rabbi Chalom Chwadron zatsal a expliqué en profondeur le concept de sanctification du Nom divin. Généralement, on l'explique ainsi : si un non-juif nous menace de nous tuer dans le cas où nous refuserions de nous prosterner à une idole, nous avons l'obligation de sacrifier notre vie afin de sanctifier le Nom divin. Il est vrai que, de cette manière, on observe cette mitsva et heureux l'homme qui en a le mérite !

Néanmoins, le sens premier de cette mitsva nous fait oublier son autre facette : nous n'avons pas uniquement le devoir de mourir en sanctifiant le Nom divin – ce qui correspond certes au niveau le plus élevé –, mais aussi celui de vivre en le sanctifiant. Comme le soulignent nos Maîtres, en l'absence de Torah, l'homme n'a pas de bonnes manières.

En effet, toutes les politesses que nous pouvons observer dans son comportement ne sont que purs artifices. Afin de l'expliquer, apportons l'exemple suivant : un cheval est si déchaîné que son cavalier descend ; il le caresse et il se calme. Cela signifie-t-il que ce n'est plus un cheval mais un homme ? Non, évidemment. La bête s'est simplement calmée provisoirement.

Or, toutes les courtoisies qui ne découlent pas de la Torah sont à cette image. On ne peut les qualifier d'actes agréables et de manières droites. A titre d'exemple, un homme miséricordieux qui ne détient pas la Torah aura pitié même de personnes cruelles, comme les assassins, ce qui est bien sûr contraire à la miséricorde bien pesée et véridique de la Torah.

Aussi, même si les gens de la rue sont incapables de déterminer exactement le niveau en Torah atteint par un homme, ils savent cependant qu'il l'étudie et en déduisent donc que ses bonnes mœurs découlent de cette étude. C'est par le biais de cette majesté qui émane de notre personnalité, en tant qu'étudiant en Torah, que nous avons la possibilité de sanctifier le Nom divin autour de nous.

Combien devons-nous nous efforcer de produire un tel effet pour le Nom de D.ieu ! Combien nous incombe-t-il de prier pour y parvenir ! « Maître du monde, aide-moi à me renforcer dans tous les domaines ! » Lorsque les jeunes ba'hourim qui étudient la Torah se retrouvent en congé et rentrent chez eux, ils risquent d'oublier d'accomplir leur devoir de faire en sorte que le Nom de D.ieu soit aimé par leur intermédiaire, aussi bien dans leur entourage qu'au sein de leur propre foyer. Oubli d'autant plus périlleux qu'il peut nous faire tomber dans l'attitude opposée, à D.ieu ne plaise.

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



Servir l'Éternel dans la joie

« Pour prix de votre obéissance à ces lois et de votre fidélité à les accomplir, l'Éternel, votre D.ieu, sera fidèle aussi au pacte de bienveillance qu'il a juré à vos pères. » (Dévarim 7, 12)

La Guémara (Méguila 10a) affirme que le terme vehaya exprime invariablement la joie. Notre verset qui s'ouvre par ce terme signifie donc que tout Juif observant les mitsvot doit le faire avec joie, celle-ci constituant l'élément essentiel du service divin.

De même, nous trouvons que les prophètes ne pouvaient recevoir l'inspiration divine que s'ils étaient dans un état de joie, comme il est dit : « Tandis que celui-ci jouait de son instrument, l'esprit du Seigneur s'empara du prophète. » (Mélakhim II 3, 15)

Toutefois, il nous incombe également de servir D.ieu avec crainte et vénération, comme nous le disons dans la prière : « Nous Le servons avec peur et crainte. » Aussi, il s'agit de combiner ces deux aspects. Le roi David nous enjoint : « Adorez l'Éternel avec joie. » (Téhilim 100, 2) Loin d'être synonyme de dévergondage, il s'agit là d'une joie authentique qui jaillit du cœur de l'homme, conscient et heureux de son insigne mérite d'être le serviteur de l'Éternel en même temps que son fils bien-aimé.

La joie est un principe de base dans le service divin. Il s'agit d'un ingrédient si indispensable que celui qui sert le Créateur dans la tristesse en sera plus tard puni. D'ailleurs, la plupart des malédictions écrites dans le livre de Dévarim ne viennent sanctionner l'homme que parce qu'il n'a pas servi D.ieu dans la joie, comme le souligne le verset : « Et parce que tu n'auras pas servi l'Éternel, ton D.ieu, avec joie et contentement de cœur, au sein de l'abondance. » (Dévarim 28, 47)

La Torah ne souligne pas ici un manque de vigilance dans l'observance des mitsvot, mais simplement une absence de joie dans leur exécution, manquement si grave qu'il peut être à la source de toutes les malédictions.

A l'inverse, le Juif qui sert le Saint béni soit-Il avec joie prouve, par cette attitude, combien il est heureux de Le servir et aspire de tout son être à se plier à la volonté de son Maître, le Roi des rois.

Rabbi Moché Aharon Pinto (suite)



La foi en D.ieu de notre maître, Rabbi Moché Aharon Pinto – que son mérite nous protège – ne connaissait pas de limites. Il était certain que le Saint béni soit-Il répondrait à sa demande.

Lorsqu'il voulut imprimer le livre qu'il avait composé sur la vie et les œuvres de son père, Rabbi 'Haïm Pinto – puisse son mérite nous protéger –, il demanda à la Rabbanite de voyager de Mogador à Casablanca pour se rendre à l'imprimerie de Monsieur David Amar. Quand elle lui demanda comment elle paierait l'impression, il lui répondit avec confiance et simplicité : « Dis à l'imprimeur que tu vas acheter un billet de loterie et que tu le paieras avec l'argent de la cagnotte... »

La Rabbanite, qui connaissait la piété de son mari, lui faisait entière confiance. Aussi, s'empressa-t-elle de prendre la route pour l'imprimerie. Monsieur Amar l'accueillit avec tous les égards et lui offrit de ne payer que la moitié du montant. Lorsqu'elle lui dit qu'elle comptait acheter un billet de loterie et lui payer son dû avec la somme qu'elle gagnerait, au départ, il n'y crut pas. « Comment peut-elle être sûre que son billet sortira gagnant ? » se dit-il, suspicieux. Néanmoins, n'ayant d'autre choix, il accepta ce mode de paiement.

La Rabbanite se rendit au guichet de vente des billets de loterie pour en acheter un. Bien évidemment, tout eut lieu comme l'avait prédit le juste : le lendemain matin, ce billet sortit gagnant et elle reçut exactement la somme qu'elle

avait besoin pour imprimer les livres. Elle apporta aussitôt l'argent à l'imprimeur qui fut interdit d'admiration. Il dit que c'était pour lui un grand honneur d'avoir le mérite d'imprimer les livres de Rabbi Moché Aharon. Outre son admiration pour le juste, il était impressionné face à l'entière confiance que la Rabbanite lui vouait.

La Rabbanite révéla alors à Monsieur Amar que tel était leur mode de vie routinier, depuis déjà des décennies : chaque fois qu'elle demandait à son mari quelque chose pour les besoins de la maison, il lui répondait qu'elle le recevrait le jour même. Et en effet,

sans qu'elle ait besoin de faire le moindre effort, sa demande se trouvait comblée. Sarah Iménou suivait également cette ligne de conduite. Elle avait une confiance telle en D.ieu qu'elle ne fit rien de concret pour remédier à sa stérilité, pas plus qu'elle ne pria pour mériter d'avoir des enfants ; elle était certaine que le Tout-Puissant lui donnerait ce qu'elle désirait. Cela corrobore les propos du roi David : « Quiconque a confiance en l'Eternel se trouve environné de Sa grâce. » (Téhilim 32, 10) Heureux celui qui emprunte les voies de la foi en D.ieu, car il peut être assuré que ses requêtes seront exaucées !

